



Ordre du jour du Conseil communal du mardi 9 août 2011

00. **Procès-verbal dernière séance (p.m 21.06.2011)**
01. **Administration générale : Zone de police « Ardennes brabançonnaises » - Comptes 2008 – Prise d’acte.**
Les retards accumulés jusqu’en 2006 devraient être résorbés pour fin 2011
02. **Administration générale : Régie communale autonome Grez-Doiceau - Contribution 2011 – Modification - Approbation.**
Le Conseil octroie une contribution à la Régie communale autonome Grez-Doiceau à concurrence d’un montant maximum de 160.000 euros pour l’année 2011 y compris les 118.000 € de retour de bail emphytéotique.
Confirmation des montants inscrits au budget.
03. **Affaires sociales : C.P.A.S. - Provision pour menues dépenses – adaptation.**
04. **Cultes : Fabrique d’Eglise de Doiceau-Gastuche - Elections 2011 – Prise pour information.**
05. **Environnement : Convention de dessaisissement entre l’IBW et la commune pour la collecte des ordures ménagères et des encombrants – Renouvellement de 2011 à 2016.**
Le Conseil approuve la convention de collaboration entre la commune et l’Intercommunale du Brabant wallon pour la collecte des ordures ménagères et des encombrants confiant la mission de l’organisation et de la gestion de la collecte des ordures ménagères et des encombrants pour une période allant du 1^{er} décembre 2011 au 29 février 2016.
06. **Finances : Comptes annuels de l’exercice 2010 – Approbation - Prise d’acte.**
07. **Finances : Fiscalité communale – Règlement établissant la contribution parentale pour les repas scolaires – Année scolaire 2011-2012 – Règlement-redevance.**
Le Conseil arrête comme suit le texte du règlement redevance dont il s’agit :
- il est établi pour l’année scolaire 2011-2012, une contribution parentale pour les repas servis dans les établissements scolaires communaux.
- la participation financière des parents est fixée aux montants réellement payés par la Commune tels que déterminés lors de l’attribution du marché public.
- la redevance est due solidairement par les parents qui ont sollicité le service de repas scolaires pour leur(s) enfant(s).
- la redevance ne sera pas due pendant la période d’absence, lorsque l’enfant sera absent pour un motif légitime (cf. législation scolaire) et pour autant que le repas ait pu être décommandé auprès du fournisseur.
- la redevance fera l’objet d’une facturation mensuelle, au cours de la première semaine qui suit le mois au cours duquel les repas scolaires auront été pris. Cette facture devra être payée dans les quinze jours de sa notification.
- A défaut de paiement à l’amiable, le recouvrement de la redevance se fera par voie civile.
Ce règlement-redevance permettra un meilleur suivi des coûts liés aux repas scolaires.

08. **Patrimoine : I.B.W. – Collecteur du Train – Acquisition de parcelles communales pour cause d'utilité publique – Cession : projet d'acte d'acquisition de terrain.**
09. **Patrimoine : Parcelles (partie) sises sous GREZ-DOICEAU – 1^{ère} division section G n°210K et 211C – Acquisition de gré à gré pour cause d'utilité publique.**
Il s'agit d'une opportunité d'agrandir le terrain communal à la ruelle des Foins de ± 25 ares ?
10. **Personnel : Déplacement de service – Utilisation de véhicules personnels – Indemnité kilométrique – Adaptation du taux.**
11. **Travaux publics : (TP2011/076) Marché de fournitures : fournitures et pose d'un revêtement de sol dans les deux classes de l'école communale de Pécrot – Principe – Descriptif, inventaire estimatif et estimation budgétaire : approbation - Mode de passation du marché - Conditions du marché.**
Le Conseil approuve le principe d'acquérir et de faire installer un nouveau revêtement de sol (linoléum) dans les deux classes de l'école communale de Pécrot, rue Constant Wauters, 12 à 1390 Grez-Doiceau. Des travaux d'entretien de peinture, d'électricité et sanitaires sont en cours. Les sols seront également renouvelés.
12. **Travaux publics : (TP2011/077) Marché de fournitures : acquisition de matériel d'électricité pour la réfection du local Scouts de Bossut sis Val du Puits, 2 à 1390 Grez-Doiceau – Principe, estimation : approbation – Mode de passation et fixation des conditions du marché.**
Le Conseil approuve le principe d'acquérir du matériel d'électricité pour la mise en conformité du local communal occupé par les scouts de Bossut et situé Val du Puits, 2 à 1390 Grez-Doiceau. Modification et adaptation par du matériel plus adéquat.
13. **Travaux publics : (TP2011/023) Marché public de fournitures : Acquisition de matériel d'intervention pour voiries – Principe – Descriptif et estimation budgétaire : approbation - Mode de passation et conditions du marché.**
Le Conseil approuve le principe d'acquérir du matériel d'intervention pour voiries destiné à renforcer l'efficacité des services techniques communaux.